

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Périgueux s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sur convocation du et sous la présidence de Mme Delphine LABAILS, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Membres présents :

Mme LABAILS, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. DELCROS, Mme REYS, Mme BECRET-DALLE, M. MASO, Mme COURAULT, M. PERIER, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. BARROUX, Mme DUVERNEUIL, M. CAPET, M. GUIMBAIL, M. LEMAIRE, Mme CONDAMINAS, Mme LAPORTE, M. DEMARET, Mme BAYLET, Mme FRANCESINI, M. DUNOYER, M. AUDI, M. CADET, Mme TOULAT, Mme MAYAUD, M. GASCHARD, M. PALEM, Mme JARRIGE.

Membres représentés : M. BOURGEOIS (mandataire Mme LABAILS), M. MARSAC (mandataire M. BARROUX), Mme CHERBERO (M. LAVITOLA), Mme LANDON (mandataire M. PALEM).

Absents : M. ROUQUIE, M. VADILLO.

Après l'appel des présents et vérification du quorum (la moitié + 1, en comptant les pouvoirs), **Madame la Maire** ouvre la séance à 18 heures.

Madame la Maire attire l'attention de l'assemblée sur l'importance de l'ordre du jour qui touche deux projets structurants pour la ville.

Elle énumère les documents qui ont été mis sur table. Ils concernent les animations à venir dont le passage de la flamme olympique.

Elle fait l'inventaire des événements sportifs structurants de la ville et ajoute que la municipalité apporte également son soutien aux pratiques libres et aux sports émergents, dont le futur skate park est un élément.

Elle rappelle la démarche qui a conduit à proposer le nom de Ralph Finkler pour dénommer le théâtre le Palace.

Monsieur Audi regrette que l'opposition n'ait pas été associée à la dernière assemblée générale du personnel, au regard de son intérêt pour le travail des agents municipaux.

Madame la Maire répond qu'il s'agit là sûrement d'un oubli.

Mme Patricia DUVERNEUIL, Adjointe de quartier à la promotion touristique et au patrimoine, est désignée comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T..

D2024 043 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PISTE D'ATHLETISME - LOT 1 (rapporteuse Mme MARCHAND)

Madame Marchand présente le rapport.

La municipalité de Périgueux a décidé de faire de la pratique sportive une priorité de sa mandature, et les travaux d'aménagements de la plaine de jeux du complexe Rongieras seront le projet phare de la mandature.

Afin d'accompagner ce projet de grande ampleur et pour compléter l'offre sportive, la ville a délibéré le mercredi 1^{er} Mars 2023 pour l'installation d'un stade d'athlétisme sur la Font Pinquet.

Ce site, idéalement placé proche du quartier d'affaires et de la gare, mais aussi des collèges et des lycées, verra sans doute une augmentation des adhérents des associations sportives.

Par délibération du 31 mai 2023, la Ville de Périgueux a choisi Monsieur Alain Guelfi, maître d'œuvre pour accompagner la Ville dans ce projet d'infrastructure. Un appel public à concurrence été lancé le 21 avril dernier pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure formalisée d'appel d'offres.

A titre indicatif, l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de : **2 360 400 € TTC**.

Les travaux à réaliser ont été scindés en deux lots :

- Lot n° 1 : Construction d'une piste d'athlétisme.
- Lot n° 2 : Construction des terrains de padel.

Débat

Monsieur Maso replace le projet de construction de la piste dans le contexte local et souligne l'importance du sport pour la cohésion sociale, au regard des typologies de public et de leurs proportions : compétiteurs (11%), amateurs (51%) et occasionnels (35%). Il indique que le projet sportif local a été construit en tenant compte de ces données.

Il évoque aussi la question des terrains de padel, dont l'emplacement n'est toujours pas arrêté, à quelques mètres près.

Monsieur Audi demande s'ils seront couverts ou pas.

Monsieur Maso répond que les appels d'offres ont été lancés pour des terrains couverts, et qu'on est dans l'attente des dernières autorisations administratives nécessaires.

Madame Mayaud aurait aimé que le plan présenté en commission d'appel d'offres, sur lequel les padels apparaissaient, soit joint à la note de synthèse. D'autant plus que le plan présentait la possibilité d'en placer deux supplémentaires.

Madame la Maire répond que l'emplacement des padels sur le plan relevait de l'esquisse et que ce n'est pas encore arrêté définitivement.

Monsieur Audi réitère sa demande.

Madame la Maire répond qu'il est prévu de les couvrir.

Monsieur Dunoyer demande s'il a été envisagé de buser le ruisseau pour gagner de l'espace.

Monsieur Maso répond que ce n'est pas possible car cela constituerait une atteinte à l'environnement.

Madame Marchand présente les conclusions de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Audi rappelle son attachement à la cause sportive. Il demande des précisions concernant ce projet : coût, délai, financement calendrier...

Il se réjouit de voir qu'un plan global du projet est présenté en conseil, souhaiterait que ce soit toujours le cas et demande plus de transparence sur les projets à l'étude.

Il sait que cette piste est souhaitée par beaucoup mais rappelle que la ville s'était engagée à ne démolir l'ancienne qu'une fois la nouvelle opérationnelle, or ce ne sera pas le cas.

Il dit approuver globalement le projet de parc des sports et regrette qu'on évite le débat sur les quelques réserves émises par l'opposition sur le coût et renouvelle son désir de transparence.

Madame la Maire rappelle que le projet a été présenté en conseil municipal et que des documents avaient été distribués à cette occasion et le montre à l'assemblée.

L'engagement de la ville était de ne pas démonter la piste avant que les épreuves du baccalauréat se soient déroulées et il sera tenu.

Elle rappelle qu'il existe deux autres pistes sur la Ville, une au Gour de l'Arche et l'autre au pôle universitaire. Elle indique pouvoir également compter sur l'appui des communes de Sarlat et Bergerac pour ouvrir leurs installations, mais pas sur celle de Trélissac qui sera en travaux également pendant la période.

Elle affirme n'avoir jamais caché les aléas survenus sur les chantiers et précise qu'à chaque fois, les usagers en ont été informés.

D'un point de vue plus général, elle encourage l'opposition à faire des propositions chaque fois qu'elle le pense opportun.

Monsieur Audi ne pensait pas qu'il y aurait pu y avoir une polémique sur un projet que l'opposition approuve et considère que ce qui est présenté en séance d'information de pré conseil ne doit pas être pris en considération. Il confirme ne pas avoir eu le document.

Plus personne ne souhaitant intervenir, il est passé au vote.

Au vu de l'avis favorable de la commission d'adjudications et d'appels d'offres du 8 avril 2024 ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché pour le Lot n°1 : piste d'athlétisme, avec l'entreprise retenue en première position par la commission d'appel d'offres, savoir le groupement NGE Routes Sols Sportifs – NGE Energies Solutions – Eurovia, tranche ferme (hors PSE) pour un montant de 1 940 877,27 €.

D2024 044 - CREATION D'UN SKATEPARK AU MOULIN DU ROUSSEAU DEMANDES DE SUBVENTIONS (rapporteur M. MASO)

Monsieur MASO présente le rapport.

(Départ de Monsieur Démaret à 19h04).

La pratique du skate est devenue récemment une discipline Olympique. Au Moulin du Rousseau existe un équipement qui ne correspond plus aux usages actuels et qui mérite d'être totalement repensé. Pour ce faire, une concertation a été menée, tant auprès des associations sportives concernées qu'auprès des pratiquants « libres ». Il apparaît que le nouvel équipement, attendu, devra à la fois proposer l'accès à une pratique libre, débutante, scolaire et compétitive, en complémentarité de celui du SILOT.

La commune de Périgueux a ainsi engagé une étude de programmation pour l'aménagement d'un nouveau skate park sur le site du Moulin du Rousseau. Il a été décidé la construction d'une structure de type Street/FlowPark pouvant accueillir les différents types d'évènements et de compétitions diurnes principalement pour la discipline Skateboard à l'échelle locale et régionale. Une partie du skate park sera aménagée pour la pratique des débutants et les initiations.

La création de ce futur espace tiendra compte des recommandations de la commission nationale skateboard pour l'organisation de compétitions régionales (classe C) : surface d'évolution d'environ 600m², 12 éléments environ et des aménagements pour le public.

Les travaux sont prévus à partir de la rentrée 2024.

Le montant estimatif des travaux est de 518 171,40 € HT.

Débat

Monsieur Gaschard s'interroge par rapport au caractère complémentaire de l'équipement avec ceux du Silot, projet de la communauté d'agglomération, et se demande si ce dernier n'aurait pas suffi.

Madame la Maire répond que les deux projets ont été pilotés de concert avec l'agglomération et que ce sont deux outils différents, un de type structure hors sol, l'autre de type « bol », qui permet de structurer ce sport au niveau de l'agglomération.

Monsieur Maso complète avec des éléments techniques.

Monsieur Cadet déplore que le projet ne soit pas passé en commission. Mais au-delà, ce qui le gêne c'est qu'on ne se soit pas posé la question de la pertinence de cet équipement, d'autant plus que le projet n'est pas inscrit au BP 2024.

Il se demande si ce projet est vraiment prioritaire au regard de sa proximité avec le Silot.

Il reproche à la municipalité de mener une politique de « casser pour refaire » ou de construire des projets qui font double emploi, comme c'est aussi le cas en matière de tourisme.

Il demande à Madame la Maire si une analyse a été faite concernant les besoins associatifs, car les besoins sont nombreux : parcours d'eaux vive pour le kayak, terrain pour le base-ball qui est délocalisé à Sarliac, locaux pour l'ACAP et la protection civile

Il conclut en disant qu'il votera la délibération, mais seulement dans l'espoir que le taux de financement soit tenu.

Monsieur Maso répond que la structure existante était devenue dangereuse pour les pratiquants, ce qu'a démontré un diagnostic, et que ces sports connaissent une pratique exponentielle, qui va être dopée par les Jeux Olympique et à laquelle il va falloir répondre.

Monsieur Dunoyer trouve pour sa part qu'il y aura double emploi avec le Silot car les équipements sont trop proches. Il aurait préféré que la structure communale soit en centre-ville, place Francheville par exemple.

Monsieur Lavitola dit avoir du mal à suivre les raisonnements de Monsieur Cadet sur certains points, pour lesquels il vote pour à l'agglomération mais les critique au conseil municipal. Il aimerait une position nette et homogène, qui clarifierait les débats. Il indique qu'il n'y a pas eu de passage en commission car est apparue une fenêtre de tir pour un financement, et trouve que ça ne devrait pas poser de problème à Monsieur Cadet, qui s'est montré très sensible aux questions financières lors du dernier conseil

Monsieur Guimbail rappelle que, lors de l'enquête sur les besoins des jeunes, menée sur un échantillon de 980 participants, c'est le besoin en équipement qui est ressorti en premier. Ceci mis en parallèle avec leurs besoins en mobilité, justifie pleinement la place d'un équipement communal.

Madame Reys rappelle que le skate park existant est très utilisé par les familles qui n'ont pas forcément les moyens d'aller au Silot à Coulounieix-Chamiers.

Madame la Maire conclut en résumant tous les arguments favorables avancés par sa majorité et rappelle que pour le moment, seul le maître d'œuvre a été choisi et que l'esquisse sera présentée en conseil dès qu'elle sera terminée. Elle rappelle que le niveau d'investissement de la commune soutient l'emploi local et que des chefs d'entreprises récemment rencontrés s'en sont félicités en cette période où, sur un plan général, la commande publique connaît un fléchissement.

Plus personne ne souhaitant intervenir, il est passé au vote.

Par 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes Jarrige, Landon, Mayaud, Toulat et Ms Audi, Cadet, Dunoyer, Palem), le Conseil municipal autorise Madame la Maire à solliciter le concours de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan 5000 équipements – Génération 2024, l'État au titre du Fonds Vert ainsi que le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour participer à l'opération selon le plan de financement :

Financiers	Montant	%
Agence Nationale du Sport Plan 5000 équipements – génération 2024	259 085,70 €	50,00
Etat - Fonds Vert	78 451,42 €	15,14
Conseil régional de Nouvelle Aquitaine	77 000,00 €	14,86
Participation de la commune	103 634,28 €	20,00
TOTAL	518 171,40 €	100

D2024_045 - NOUVELLE DENOMINATION DU THEATRE LE PALACE (rapporteure Mme LABAILS)

Madame la Maire présente le rapport.

Fils de Benjamin Finkler et de Ida Levitt, marchands forains, Raphaël Finkler, *alias* Achille au sein du Mouvement national contre le racisme (MNCR) puis Ralph (au sein du maquis), naît le 12 décembre 1924 à Paris (I^{ve} arrondissement), de nationalité française.

Ses parents, nés en Roumanie et naturalisés français en 1948, fuient le climat antisémite de la Roumanie et s'installent une première fois à Paris, où Ralph voit le jour, puis repartent en Roumanie. Face aux problèmes persistants, ils reviennent à Paris dans les années 1930 puis s'installent dans le Périgord où ils ont des connaissances.

Au début de la guerre, Ralph assiste à l'arrivée des réfugiés puis à la débâcle mais le moment déterminant est celui de la signature de l'armistice en juin 1940. Avec son ami Léon Lichtenberg, ils perçoivent brutalement que la France a perdu la guerre. Puis, au lycée Bertran-de-Born de Périgueux où il fait sa scolarité, il prend conscience de sa judéité face à l'antisémitisme de quelques professeurs.

En juin 1943, Ralph et Léon sont contactés par un ami originaire de Strasbourg, Wolf Ibram, *alias* Willy, un militant du Mouvement national contre le racisme (MNCR) en contact avec les directions de Lyon et de Toulouse. Ibram leur confie la responsabilité de créer un mouvement à Périgueux et de recruter d'autres jeunes. C'est ainsi que, avec un troisième lycéen, Georges Smolarski, ils décident de constituer, selon le système de base de la sécurité issu du parti communiste, un "triangle de direction". Rapidement d'autres camarades s'ajoutent à l'équipe.

Commence alors une période pendant laquelle ils réalisent un programme de propagande et d'actions, collant ou distribuant des tracts et des revues, brisant les vitrines des collaborateurs et des miliciens.

A la fin de l'année 1943, les équipes sont repérées. Finkler, Lichtenberg, Frydman doivent s'effacer. Le mouvement, aux abois, se dissout en mars-avril 1944. Ralph et ses camarades décident de rejoindre un maquis. Après un bref passage dans un maquis cantonné à Vergt, ils réussissent à entrer dans un maquis périgourdin de la MOI, au lieu-dit le Got, sur la commune de La Trappe (aujourd'hui devenue Mazeyrolles).

Ce groupe est décimé le 4 mars 1944, à Vaurez (commune de Belvès) au cours d'un accrochage avec des militaires allemands.

Juan Gimenez, responsable départemental de la MOI Dordogne et chef du groupe, est tué avec deux de ses camarades, Giovanni Bagnara et Antonio Rabaneda. Ralph Finkler, qui n'était pas à Vaurez, rejoint un maquis de francs-tireurs partisans de la main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI) de Veyrines-de-Domme, au lieu-dit Le Canadier, dirigé par José Florés Sanchez.

Le 16 mars 1944, la maison dans laquelle se trouvent cinq maquisards, dont Ralph Finkler, est encerclée puis attaquée par des Gardes mobiles français de Bergerac.

Trois camarades sont tués, le quatrième sera blessé, fait prisonnier et fusillé par la suite après un simulacre de justice de la cour martiale de Vichy.

Ralph Finkler, qui parvient à s'enfuir par une fenêtre et à échapper aux tirs des GMR, est le seul rescapé du groupe.

Au sein de la MOI, Finkler exerce successivement le rôle de chef de groupe, puis de détachement puis celui d'adjoint-technique de la brigade MOI. Puis il rejoint un autre maquis dans la forêt de la Bessède. Ralph Finkler s'engage dans des activités intenses de sabotage de ponts, de voies ferrées et d'usines de production.

Lorsqu'approche la Libération, la plupart des résistants de la MOI sont intégrés dans le 4e régiment FTPF de Soleil, cantonné à Villefranche-du-Périgord.

A cette occasion, Ralph Finkler est nommé chef de compagnie. A la mi-août 1944, la section juive nationale de la MOI demande à tous les responsables militaires et politiques des FTPF de constituer des détachements juifs.

En Dordogne, Yves Péron, membre de l'état-major départemental FTP et futur député communiste du département, demande à Léon Lichtenberg et à Raphaël Finkler de créer un détachement juif. Ralph Finkler continue d'être reconnu et confirmé dans son autorité puisque, en octobre-novembre 1944, parti sur le front de La Rochelle au sein de la brigade Demorny, il est devenu adjoint militaire de bataillon, avec la responsabilité de 350 hommes.

Revenu du front, Ralph fréquente, de février à l'été 1945 une école de cadres, à Bergerac, Brive (Corrèze), Magnac-Laval (Haute-Vienne). Il est démobilisé le 10 août 1945 à Périgueux. Après la guerre, Ralph Finkler devient photographe de presse.

Il choisit également de consacrer sa vie au devoir de mémoire. Membre de l'Association nationale des anciens combattants de la résistance, décoré de la Légion d'honneur en 2015, il multiplie les interventions dans les écoles, les collèges et lycées. Il décède le 6 février 2021 à Périgueux.

Infatigable passeur de mémoire, Ralph Finkler s'était notamment engagé pour le souvenir du 19 août 1944, jour de la libération de Périgueux. Il avait aussi milité pour la reconnaissance de la rafle du Palace, perpétrée le 10 mai 1944 par la milice et les forces répressives du régime de Vichy, durant laquelle 211 personnes avaient été arrêtées, enfermées dans ce qui était alors un cinéma, avant d'être déportées. C'est à Ralph Finkler que l'on doit l'actualisation de la plaque située dans le hall du Palace et l'installation, le 10 mai 2009, d'une plaque mémorielle sur la façade du théâtre. Il ne manquait jamais d'assister à la cérémonie commémorative de la rafle du Palace, organisée chaque année le 10 mai, et de rendre hommage aux victimes.

Madame la Maire rappelle tous les événements qui vont se dérouler au titre de « l'année mémorielle ».

Débat

Personne ne souhaitant intervenir, il est passé au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de donner au théâtre Le Palace le nom de Théâtre Le Palace-Ralph FINKLER.

D2024 046 - MODIFICATION DES TARIFS DE L'ÉVENEMENTIEL (rapporteuse Mme MARCHAND)

Madame Marchand présente le rapport.

Le Conseil municipal, lors de la séance du 27 mars 2024, a fixé divers tarifs de location d'espaces, d'occupation du domaine public, du bar et de la boutique applicables lors des événements organisés par la Ville.

À l'occasion de la préparation de la saison 2024, il y a lieu de réviser et de compléter ces tarifs en tenant compte de divers paramètres, tels que l'organisation d'événements supplémentaires, l'inflation ou l'augmentation du coût des énergies.

Les encaissements sont réalisés par la régie de recettes de la Direction de la communication et de l'événementiel, à l'exception des Nuits gourmandes, dont le recouvrement est exécuté par la régie de recettes des droits de place.

Débat

Monsieur Audi se réjouit du retour de Périmeuh, qu'il avait initié, que la municipalité n'avait pas souhaité reconduire et que Madame la Maire avait moqué. Il espère que la nouvelle version aura le format des précédentes et rappelle que le Crédit Agricole et GROUPAMA avaient été de gros partenaires. Il souhaite qu'ils participent à la nouvelle version.

Il dit remercier Madame la Maire pour l'avoir remis à l'ordre du jour, mais qu'il ne lui pardonnera pas de l'avoir méprisé.

Concernant les Nuits Gourmandes, **Monsieur Dunoyer** trouve élevée l'augmentation des tarifs pour les commerces non alimentaires, qui ne travaillent pas autant que les alimentaires lors de cette manifestation. Il souhaite qu'ils restent au niveau actuel.

Madame la Maire en convient et propose que l'amendement de Monsieur Dunoyer soit soumis au vote.

Plus personne ne souhaitant intervenir, il est passé au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessous exposés à compter du 15 avril 2024.

• RELAIS DE LA FLAMME/CONCERT PARC GAMENSON

LOCATION DE CHALETS	Tarifs proposés
Manège carré bar/buvette <i>Alimentation électrique incluse</i>	250,00 EUR NET/jour
Food-trucks, camions, triporteurs <i>Alimentation électrique incluse</i>	150,00 EUR NET/jour

- UN ÉTÉ SUR LES QUAIS/ MANIFESTATIONS DIVERSES

LOCATION DE CHAETS	Tarifs proposés
Location chalet comptoir ou boutique avec fourniture d'une puissance électrique inférieure à 16A	35,00 EUR NET/jour
Location chalet <u>double</u> comptoir ou boutique avec fourniture d'une puissance électrique inférieure à 16A	55,00 EUR NET/jour
Supplément fourniture électrique 16 à 32A	30,00 EUR NET/sem
Supplément fourniture électrique 32 à 64A	60,00 EUR NET/sem
Supplément arrivée d'eau	15,00 EUR NET/sem

COMMERCES AMBULANTS	Tarifs proposés
Chariot mobile	10,00 EUR NET /m ² /jour
Food-trucks, camions, triporteurs	45 EUR NET/jour
Branchement électrique	10 EUR NET/jour

LOCATION D'ESPACES/STANDS	Tarifs proposés
Stand de 2 mètres linéaires	25,00 EUR NET/jour
Stand de 3 mètres linéaires	35,00 EUR NET/jour
Stand de 4 mètres linéaires	45,00 EUR NET/jour
Stand de 5 mètres linéaires	55,00 EUR NET/jour

- NUITS GOURMANDES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs proposés
Stand non alimentaire Emplacement de 4 mètres linéaires	35,00 EUR NET/Nuit gourmande
Stand non alimentaire Emplacement de 8 mètres linéaires	70,00 EUR NET/Nuit gourmande
Stand alimentaire Emplacement de 4 mètres linéaires	55,00 EUR NET/Nuit gourmande
Stand alimentaire Emplacement de 8 mètres linéaires	110,00 EUR NET/Nuit gourmande

- PÉRI'MEUH

OCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs proposés
Stand modulable 9 m ² (3x3 m), sol nu avec accès au parking exposants	600,00 EUR NET
Stand modulable 9 m ² (3x3 m), sol habillé (moquette), avec accès au parking exposants	850,00 EUR NET
Stand modulable 9 m ² (3x3 m), avec fourniture électrique 3 kW monophasé et accès au parking exposants	1 000,00 EUR NET
Chalet bois 10 m ² (3,60x2,40 m), sol plancher bois nu, avec fourniture électrique 3 kW monophasé et accès au parking exposants	1 500,00 EUR NET
Stand sous pagode 25 m ² (5x5 m), sol habillé (moquette), avec accès au parking exposants	2 500,00 EUR NET
Stand sous pagode 25 m ² (5x5 m), sol habillé (moquette), avec fourniture électrique 3 kW monophasé et accès au parking exposants	3 000,00 EUR NET
Stand sous pagode 25 m ² (5x5 m), sol plancher bois nu, avec fourniture électrique 6 kW monophasé, accès au parking exposants, accès à l'espace VIP du restaurant limousin, 10 invitations à la Grande tablée, visibilité sur la manifestation : 1 banderole, projection de logo sur écran géant	5 000,00 EUR NET
Repas Grande tablée périgourdine	25,00 EUR NET
Repas Grande tablée périgourdine Moins de 14 ans	12,50 EUR NET

- FESTIVAL DU LIVRE GOURMAND

STAND LIBRAIRES	Tarifs proposés
Location d'un stand de taille unique pour tous les libraires	500 EUR/unité

STAND AUTRES EXPOSANTS	Tarifs proposés
2 mètres linéaires	240 EUR
3 mètres linéaires	330 EUR
4 mètres linéaires	420 EUR
5 mètres linéaires	480 EUR
Mètre linéaire supplémentaire	120 EUR
Partenaires du festival liés par convention (chambres consulaires, médias, collectivités, etc.)	Gratuit
Rabais dans le cas d'une réservation groupée via les chambres consulaires	-15 %

ATELIERS CUISINE	Anciens tarifs	Tarifs proposés
Ateliers parent/enfant	15 EUR	18 EUR
Atelier adulte	15 EUR	18 EUR
Atelier adulte en duo	25 EUR la table de travail	30 EUR la table de travail

• VILLAGE DE NOËL

LOCATION DE CHALETS <i>pour la durée d'ouverture du Village de Noël</i>	Tarifs proposés
Location chalet <u>non-alimentaire</u> comptoir ou boutique avec fourniture d'une puissance électrique inférieure à 16A	1 900,00 EUR NET
Location chalet <u>double non-alimentaire</u> comptoir ou boutique avec fourniture d'une puissance électrique inférieure à 16A	3 750,00 EUR NET
Location chalet <u>alimentaire</u> comptoir ou boutique avec fourniture d'une puissance électrique inférieure à 16A	2 000,00 EUR NET
Location chalet <u>double alimentaire</u> comptoir ou boutique avec fourniture d'une puissance électrique inférieure à 16A	3 950,00 EUR NET
Supplément de 16 à 32A fourniture électrique	130,00 EUR NET
Supplément de 32 à 64A fourniture électrique	250,00 EUR NET
Supplément arrivée d'eau	60,00 EUR NET

ENTRÉE PATINOIRE	Tarifs proposés
Tarif normal	6,00 EUR NET
Tarif réduit <i>Bénéficiaires : moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, comité d'entreprise, groupes constitués de plus de 10 personnes.</i>	4,00 EUR NET
Exonéré	<i>Établissements scolaires de Périgueux, amicale des agents de la Ville de Périgueux, associations caritatives.</i>

• **BAR ÉVÉNEMENTIEL**

BAR Les tarifs A, B, C appliqués en fonction du prix d'achat des marchandises	Tarifs proposés
Bière pression 0,25 cl Tarif A	2,00 EUR
Bière pression 0,25 cl Tarif B	3,00 EUR
Bière pression 0,25 cl Tarif C	4,00 EUR
Bière pression 0,50 cl Tarif A	4,00 EUR
Bière pression 0,50 cl Tarif B	6,00 EUR
Bière pression 0,50 cl Tarif C	8,00 EUR
Softs/sodas/jus de fruits Tarif A	1,50 EUR
Softs/sodas/jus de fruits Tarif B	2,00 EUR
Bouteille d'eau plate 1,5 l	1,50 EUR
Bouteille d'eau plate 0,5 l	1,00 EUR
Bouteille d'eau gazeuse 1 l	2,00 EUR
Bouteille d'eau gazeuse 0,5 l	1,50 EUR
Sirop à l'eau	1,00 EUR
Boissons chaudes standard (café expresso, thé, infusion, chocolat,...)	1,00 EUR
Boissons chaudes spéciales (café, thé, infusion, chocolat,...)	2,00 EUR
Vin au verre 12,5 cl Tarif A	2,00 EUR
Vin au verre 12,5 cl Tarif B	3,00 EUR
Vin au verre 12,5 cl Tarif C	4,00 EUR
Vin au verre 12,5 cl Tarif D	5,00 EUR
Bouteille de vin 75 cl Tarif A	6,00 EUR
Bouteille de vin 75 cl Tarif B	8,00 EUR
Bouteille de vin 75 cl Tarif C	10,00 EUR
Bouteille de vin 75 cl Tarif D	12,00 EUR
Cocktails avec ou sans alcool Tarif A	3,00 EUR
Cocktails avec ou sans alcool Tarif B	4,00 EUR
Cocktails avec ou sans alcool Tarif C	5,00 EUR
Confiseries, chips, gâteaux, crêpes Tarif A	0,50 EUR
Confiseries, chips, gâteaux, crêpes Tarif B	1,00 EUR
Confiseries, chips, gâteaux, crêpes Tarif C	1,50 EUR
Confiseries, chips, gâteaux, crêpes Tarif D	2,00 EUR
Planches charcuterie/fromage/mixte	9,00 EUR
Consigne gobelet/verre (remboursable)	1,00 EUR

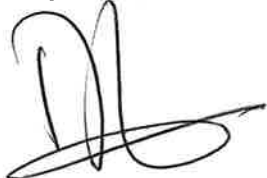
- BOUTIQUE

BOUTIQUE/PRODUITS DÉRIVÉS	Tarifs proposés
Sac shopping	2,00 EUR
Sac shopping premium	5,00 EUR
Magnet	1,00 EUR
Planche à découper	10,00 EUR
Sommelier	4,00 EUR
Mug	3,00 EUR
Tablier de cuisine	10,00 EUR
Gourde métal isotherme	12,00 EUR
Lunchbox/bento	12,00 EUR
Tee-shirt	6,00 EUR
Carnet	4,00 EUR
Porte-clef	1,00 EUR
Pin's/Badge	1,00 EUR
Stylo	2,00 EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

A Périgueux, le 18 avril 2024

La Maire



Delphine LABAILS



La Secrétaire de séance,

Patricia DUVERNEUIL



